

# Les Foulées Péléennes

14<sup>ème</sup> édition le dimanche 21 avril 2018 au Morne Rouge

Les inscriptions peuvent se faire dès maintenant sur le site de **PERFORMANS KARAIB** :  
<http://www.performanskaraib.net>

C'est un 10km avec **un nouveau parcours** : la grande montée "Mon Man John" et la deuxième boucle de Champflore ont été supprimées. **Départ 16 heures.**

Pas d'athlètes invités hormis les clubs de Martinique et de la Guadeloupe.

## SAMEDI 21 AVRIL 2018 14<sup>ème</sup> EDITION DES FOULEES PELEENNES LES 10 KM DE CHANFLOR



**NOUVEAU PARCOURS**

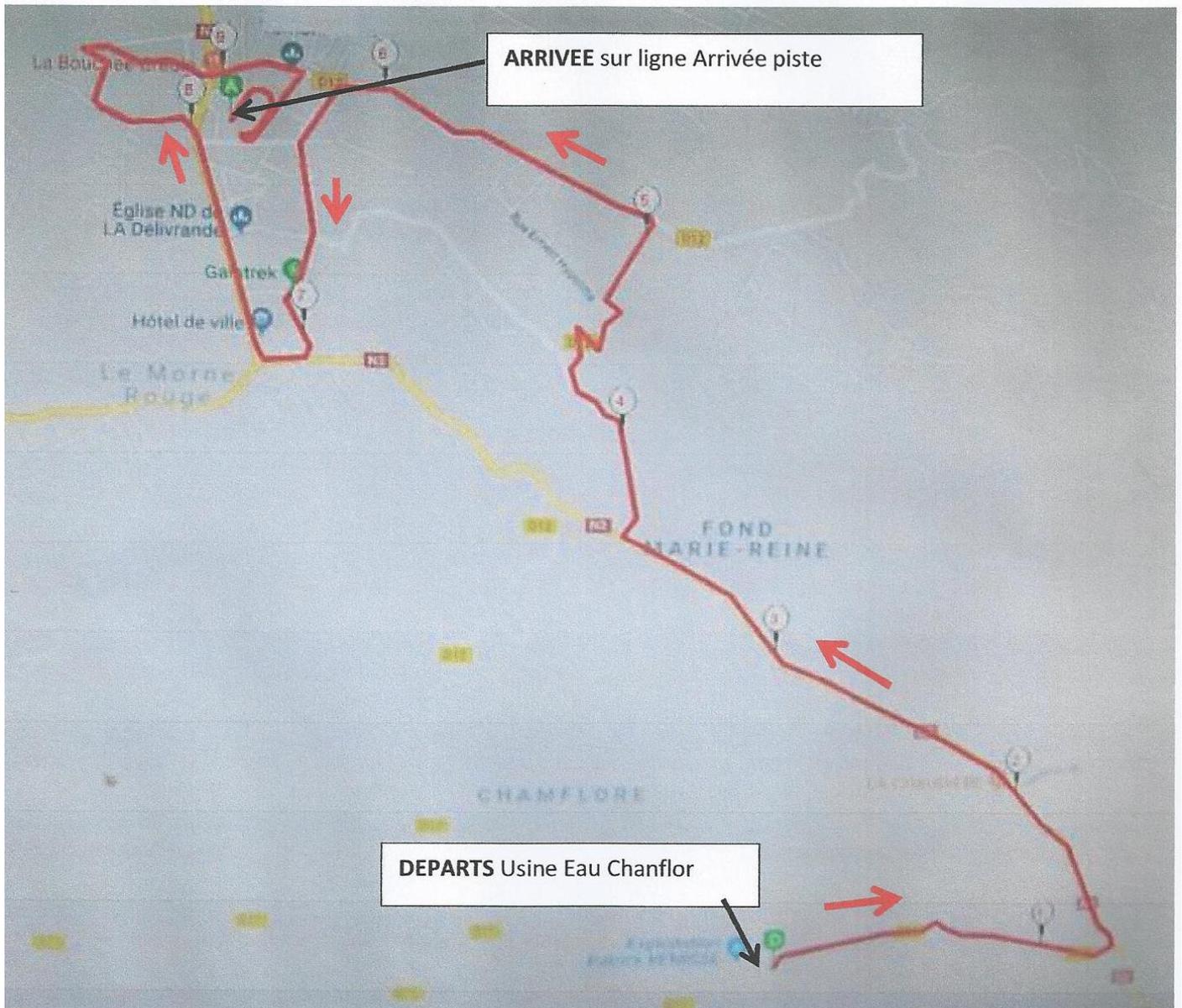


**DEPART 16H : USINE DE CHANFLOR**

CROISEE MILLIA- PROPLETE- FOND MARIE REINE- FOND  
ROSE-SAVANE PETIT- RUE LUCIE- AVENUE DU 30 AOUT-  
RUE DE LA REPUBLIQUE- SORTIE STATION VITO- AVENUE  
EDGARD NESTORET- FOND ABATTOIR-SAVANE HUBERT-  
SAVANE PETIT-RUE EMILE BYLON- RUE EMILE MAURICE

**ARRIVEE : STADIUM UN TOUR DE PISTE**

# Plan du Parcours



Mesurage du 8/2/18



# LES FOULEES PELEENNES

(10Km de Chanflor)



## Nouveau parcours

### LE REGLEMENT

#### Article 1 : PRÉSENTATION

La 14<sup>em</sup> édition des Foulées Peléennes (10km de Chanflor) est organisée le Samedi 21 Avril 2018 au Morne Rouge par l'Association AVENIR PELEEN, Le départ sera donné à 16h00 - Face à la SOMES – Quartier CHANFLOR

#### Article 2 : PARCOURS

Les Foulées Peléennes emprunte les rues du Morne Rouge. Le parcours est conforme au règlement des courses hors stade et aux dispositions réglementaires nationales de la charte des courses hors stade F.F.A

#### Article 3 : ENGAGEMENT

L'épreuve est ouverte aux participant licenciés ou non, à partir de la catégorie Cadet, (18 ans). Il est expressément indiqué que les participants participent à la manifestation sous leur propre et exclusive responsabilité. Les mineurs devront remettre une autorisation parentale dûment remplie et signée par l'un des parents.

La participation à cette épreuve est subordonnée à la présentation :

- soit d'une licence Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé option Running, ou d'un Pass Running délivré(e) par la FFA et en cours de validité ;
  - soit d'une licence FFCO, FFPM, UNSS ou UGSEL, portant la mention Running en cours de validité ;
  - soit d'une licence de Triathlon délivrée par la FF Triathlon, en cours de validité ;
  - soit pour les non licenciés, à la présentation d'un certificat médical, mentionnant la non contre-indication à la pratique de la course à pied (ou de l'athlétisme) en compétition, datant de moins d'un an à la date de la course. Ces dispositions s'appliquent également aux coureurs étrangers.
- l'organisateur se réserve le droit d'accepter d'autres types de licence ou documents le dégageant de toutes responsabilités civile et pénal.

*Les articles L.231-2 et L.231-3 du Code du Sport et la loi du 5 avril 2006 relative à la lutte contre le dopage et à la santé des sportifs obligent l'ensemble des coureurs français ou étrangers à fournir la preuve de leur aptitude à la course à pied en compétition, aptitude justifiée par un certificat médical.*

#### Article 4 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes du 01 janvier 2018 au samedi 14 avril 2018 sur Internet sur le site de PERFORMANS KARAIB

Inscription chez l'établissement INTERSPORT LAMENTIN ET DILLON les samedis 07, 14 Avril 2018 de 10h à 16h dans la mesure des places disponibles.

Le nombre d'engagés est limité à 500.

Toute inscription est ferme et définitive, aucun remboursement, quelle que soit la raison, ne sera effectué. Il en est ainsi en particulier en cas d'annulation de l'épreuve pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière le jour de l'épreuve.

L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident face à ce type de situation. Le montant de l'inscription est fixé à un tarif progressif de (10€) du 01 janvier au 07 Avril et du 08 avril au 14 avril 2018 (15€).

#### **Article 5 : RETRAIT KIT COUREUR**

Les dossards et des puces électroniques sont à retirer, sur présentation d'une pièce d'identité, les (19.20.21 MERCREDI JEUDI VENDREDI) AVRIL de 10h00 à 16h00 dans le magasin INTERSPORT DILLON UNIQUEMENT. En cas de non délivrance d'une licence ou d'un certificat médical lors de l'inscription, vous devez présenter l'un de ces documents lors du retrait du dossard. Le dossard devra être entièrement lisible et porté sur la poitrine du participant lors de du 10km de chanflor. Aucun concurrent ne pourra prendre le départ sans dossard.

#### **Article 6 : RECOMPENSES**

Voir grille de prix

#### **Article 7 : JURY D APPEL ET RECLAMATION**

En cas de contestations, les décisions du jury sont sans appel. Toute contestation portant sur un coureur à lieu 30 minutes avant le départ. Toute contestation est possible 30 minutes après affichage des résultats moyennant la somme de 100€. Le Jury est composé de 3 membres : le Directeur de technique, un membre de l'organisation, président d'association.

#### **Article 8: ASSURANCES**

L'organisateur a souscrit à une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile et celles de leurs préposés. Un justificatif peut être fourni à tout participant qui en fait la demande.

#### **Article 9 : Ravitaillement, sécurité, sanitaire)**

Un ravitaillement sera installé uniquement à l'arrivée. Les participants disposent d'un temps maximum de 2h00 pour effectuer le parcours. Après le passage du véhicule de fin de manifestation, les participants doivent se conformer aux règles de circulation du code de la route. La sécurité routière et la sécurité médicale sont assurées sur le parcours. Les services de santé peuvent décider de la mise hors manifestation d'un participant pour raison médicale.

#### **Article 10 : EXCLUSION**

Les bicyclettes, trottinettes, rollers et autres engins, motorisés ou non, sont strictement interdits sur le parcours.

#### **Article 11 : DROIT A L'IMAGE**

Par votre inscription aux « FOULEES PELLEENNES», vous autorisez expressément le service des sports de la ville du morne rouge ainsi que ses ayants-droit (tels que les partenaires et médias) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire votre nom, votre image, votre voix et votre prestation sportive dans le cadre de la manifestation sportive en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

#### **Article 12 : CODE DE BONNE CONDUITE**

L'inscription à cette épreuve implique l'acceptation des termes du présent règlement et de toutes ses clauses.

Le concurrent s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à veiller à ce que son dossard, placé sur le torse, soit entièrement lisible lors de la course.

**Pour tous points non énoncé, la règle en vigueur à la FFA sera appliquée.**

# GRILLE DES PRIX

RANG	SENIOR/VE 1 HOMME	SENIORS FEMME+ VETERANS	VETERAN H/ F 2/3		TOTAL
01	500,00€	500,00€	100,00€	100,00€	1200,00€
02	300,00€	300,00€	90,00€	90,00€	780,00€
03	200,00€	200,00€	80,00€	80,00€	560,00€
04	150,00€	150,00€	70,00€	70,00€	440,00€
05	100,00€	100,00€	60,00€	60,00€	320,00€
06	90,00€	90,00€			180,00€
07	80,00€	80,00€			160,00€
08	70,00€	70,00€			140,00€
09	60,00€	60,00€			120,00€
10	50,00€	50,00€			100,00€
<b>TOTAL</b>	<b>1600,00€</b>	<b>1600,00€</b>	<b>400,00€</b>	<b>400,00€</b>	<b>4000,00€</b>